

RÈGLES D'UTILISATION TRANSPORT LA MATANIE



La MRC de La Matanie vous avise qu'il est important de respecter ces règles pour le bon fonctionnement du service pour tous les usagers :

- Avoir rempli le formulaire d'adhésion;
- Réserver sa place avant midi (12h) la veille du déplacement;
- Payer son droit d'embarquement (par billet, argent comptant, carte mensuelle). Dans le cas d'une carte mensuelle, effectuer le renouvellement de la carte au plus tard le dernier jour ouvrable du mois précédent. Pour bénéficier du tarif étudiant, ce dernier doit être considéré étudiant à temps plein dans un établissement scolaire;
- Être prêt au moins 10 minutes à l'avance au point d'embarquement désigné par le service de répartition;
- Respecter les points d'embarquement et de débarquement désignés par le service de répartition;
- Informer le service de répartition pour toutes modifications, annulations ou changement à votre horaire entre 8h30 et 12h la veille du déplacement. Le conducteur ne transmet aucun message;
- Respecter le conducteur et les autres usagers en tout temps;
- Apporter seulement le nombre de sacs que vous êtes capable de transporter vous-même. Il n'est pas de la responsabilité du chauffeur de transporter vos sacs.

Le transport collectif est un transport en commun sous principe de jumelage des usagers et non un transport scolaire ni un taxi.

La MRC de La Matanie n'est pas responsable des objets perdus ou volés lors de vos déplacements avec les services de transport.

Tout manquement à une des règles d'utilisation mentionnées plus haut sera noté au dossier de l'utilisateur. Des sanctions allant de l'avertissement verbal ou écrit jusqu'à la suspension du droit d'utilisation du service pourront être appliquées.

RÉSERVEZ VOTRE PLACE

418-566-2001

Du lundi au vendredi

De 8h30 à 16h30